

Maison des droits Jeanne Chauvin

Cet équipement permet aux habitants d'y trouver de l'information sur les dispositifs municipaux mais également sur les différents droits qu'ils peuvent prétendre sans avoir à se déplacer jusqu'à l'Hôtel de Ville.



[Participez à l'enquête sur la maison des droits](#)

Les trois missions principales sont axées autour :

- de l'aide aux victimes
- de l'accès aux droits
- de l'accès aux outils numériques

Vous pouvez y trouver des permanences de partenaires comme l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL), Association des paralysés de France (APF) France handicap, Aide aux victimes et mesures judiciaires (Avimej), Aide Insertion Professionnelle (AIP), Mission locale mais également de l'aide pour :

- la rédaction et à la constitution de dossiers administratifs
- un accompagnement pour les démarches administratives en ligne
- des renseignements de tout ordre administratif et/ou social
- de l'information, orientation et prises de rendez-vous vers les services partenaires compétents.

Les permanences de Mars 2026 :

La Maison des Droits sera ouverte le samedi 28 mars 2026.

Mission locale

lundi 2, 9, 16, 23 et 30 mars	8h30 - 12h / 14h - 17h (RDV)
jeudi 19 mars	14h - 17h (sur RDV)
vendredi 20 mars	9h30 - 12h (RDV)
vendredi 13 mars	9h30 - 12/ 14h-17h30 (RDV)
samedi 28 mars	8h30 - 12h (RDV)

Aide à l'insertion professionnelle (AIP)

jeudi 12 mars 14h - 16h (RDV)

Aide aux victimes et mesures judiciaires Psychologue

vendredi 20 mars

14h - 17h (sur RDV)

Aide aux victimes et mesures judiciaires Juridique

vendredi 13 mars

9h30 - 12/ 14h-17h30 (RDV)

Juridique, droit des étrangers

samedi 28 mars

8h30 - 12h (RDV)

Association des paralysés de France (APF) France handicap

jeudi 12 mars

SUR RDV

Médiation

SUR RDV

14h - 16h

Guichet unique

jeudi 5 mars

14h - 16h

Point conseil budget (CCAS)

vendredi 27 mars

8h30 - 12h (RDV)

Agence nationale pour l'information sur le logement (ADIL) vendredi 27 mars

14h-17h30 (RDV)

Coordonnées

Maison des droits Jeanne Chauvin
18 avenue des Chênes
77270
Villeparisis
maisondesdroits@mairie-villeparisis.fr
01 87 06 58 80
Infos pratiques

Horaires d'ouverture à compter de janvier 2026 :

Lundi	8h30 / 12h	14h / 17h30
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	8h30 / 12h	Fermée
Jeudi	Fermée	14h / 17h30
Vendredi	8h30 / 12h	14h / 17h30
Samedi	un samedi par mois 8h30 / 12h	Fermée
Dimanche	Fermée	Fermée

Toutes les permanences sont sur rendez-vous.

La Maison des Droits sera ouverte le samedi 28 mars 2026 de 8h30 à 12h

Hors les murs à compter de janvier 2026 : Pas de bus citoyen pendant les vacances scolaires

BUS CITOYEN : (tout changement imprévu sera indiqué sur le site de la ville).

Lundi	Quartier Normandie Niémen	9h / 11h30
Mercredi	Quartier Vieux Pays - Mairie	9H / 11h30
Vendredi	Quartier Renan/Lavoisier/La Poste - La poste	14h30 / 16h30

Liens utiles

[Une oeuvre sur la Maison des droits](#)